

Paris, le 24 mai 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Sixième session

Paris, 21 - 24 juin 1982

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : examen des demandes de coopération technique

BULGARIE

- Les autorités bulgares ont demandé de l'équipement photogrammétrique d'un montant de \$25 630 pour l'étude des processus d'érosion du sol qui menacent le Cavalier de Madara et les églises rupestres d'Ivanovo.
- Les autorités bulgares ont demandé de l'équipement pour la conservation et la préservation des peintures murales dans l'église de Boyana et les églises rupestres d'Ivanovo. L'équipement demandé n'étant plus fabriqué, le Secrétariat cherche actuellement un matériel alternatif approprié.

COSTA RICA (demande no. 205.1)

Les autorités costa-riciennes ont soumis une demande d'un montant de \$100 000 pour les Réserves de la Cordillère de Talamanca et de la Amistad, qui sont proposées pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Cette demande concerne un programme de formation du personnel responsable de la protection de la faune, la construction de l'infrastructure de base (transports, maisons des gardiens) et une étude visant à définir précisément les limites de l'ensemble des Réserves.

ETHIOPIA

Le Secrétariat a reçu une information préliminaire indiquant qu'une contribution financière de \$46 000 est requise pour l'élaboration d'un plan de gestion et pour des cours de formation de base des gardiens du Parc national du Simen.

HAÏTI (demande no. 180.1)

Les autorités haïtiennes ont demandé de l'équipement et du matériel de construction pour un montant total de \$57 118.50 en 1982 et de \$24 931 en 1983 comme contribution aux travaux de restauration de la Citadelle Henri, laquelle est proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

HONDURAS

Les autorités honduriennes souhaitent recevoir une contribution d'un montant de \$50 000 pour la mise en oeuvre du plan de gestion de la Réserve de la Biosphère de Rio Plátano, laquelle est proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

JORDANIE (Royaume Hachémite de) (demande no. 148.1)

Les autorités jordaniennes ont soumis une demande de 32 h/m de services d'experts, d'un montant de \$160 000, afin d'entreprendre une étude architecturale des monuments de la vieille ville de Jérusalem qui ont besoin d'être restaurés et afin de préparer un plan des travaux de préservation à entreprendre.

PANAMA (demande no. 159.1)

Les autorités panaméennes ont soumis une demande d'un montant de \$100 000 comme contribution aux projets de formation, à l'achat d'équipement de terrain et aux mesures de protection dans le Parc national de Darien.

SENEGAL

- (demande no. 25.1 rév.)

Le Secrétariat a reçu une demande d'un montant approximatif de \$450 000 pour la recherche et la Surveillance dans le Parc national des Oiseaux de Djoudj. Le Secrétariat a contacté les autorités sénégalaises afin d'obtenir une révision de cette demande qui tiendrait compte d'une part des recommandations formulés par les consultants ayant effectué des missions à Djoudj en 1981 dans le cadre du Patrimoine mondial et d'autre part de la disponibilité de fonds.

- (demande no. 153.1 rév.)

Les autorités sénégalaises ont demandé des véhicules du matériel de camping et de communication radio pour un montant total de \$100 000 afin de renforcer les mesures de protection dans le Parc national du Nickolo Koba.

SEYCHELLES

Les autorités seychelloises ont soumis une demande d'équipement (2 moteurs hors-bord, 1 groupe électrogène, 1 congélateur), pour un montant estimé à \$21 000, pour la station de gardiennage située sur l'Atoll d'Aldabra, lequel est proposé pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

SRI LANKA (demande no. 182.1)

Les autorités de Sri Lanka ont soumis une demande d'un montant de \$24 000 pour du matériel nécessaire à établir un inventaire de base floristique et faunistique et au renforcement de la protection de la Réserve forestière de Sinharaja, laquelle est proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

TANZANIE

- (appui à un centre de formation régional)

Les autorités tanzaniennes ont demandé de l'équipement radio à longue distance et du matériel nécessaire aux relevés pour un montant total estimé à \$45 000 pour les cours de formation au Collège de Gestion de la Faune de Mweka.

- (demande no. 173.1)

Les autorités tanzaniennes ont demandé une contribution de \$35 000 aux travaux de réparation dans le vieux fort de la vieille ville de pierre de Zanzibar, laquelle est proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.